

## Projet Interreg III A «REVE Jura-Leman»

**Rapporteur : Mme Françoise PRESSE, Vice-Présidente**

AVIS	
Commission n°10	Validation du Vice-Président
séance du 11/05/05	favorable
Le 27/04/05	
Bureau	
séance du 12/05/05	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 617.830 6237.830	Montant pour 2005 : 130 000 € Montant pour les 3 ans : 215 000 €

### **I. Un réseau européen de Villes jura-Léman pour une politique de l'énergie durable**

Le projet REVE Jura-Léman constitué dans le cadre du projet européen Interrég IIIA a été approuvé par le SGAR en décembre 2004.

Le réseau constitué autour de ce projet comptabilise 8 collectivités françaises et 8 collectivités suisses : Ville de Besançon, CAGB, Ville d'Echiroles, Grenoble Alpes Métropole, CC Jura-Dolois, CAPM, Ville d'Evian-les-Bains, Ville de Montmélian, Municipalités suisses d'Ayent, Delémont, Fribourg, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Martigny, Morges, Neuchâtel.

Il vise à mettre en œuvre une politique durable de l'énergie, notamment en privilégiant une démarche de progrès certifiée au niveau européen sous l'appellation « European Energy Award® (EEA®) » et une campagne d'affichage des performances énergétiques des bâtiments baptisée « Display™ ».

Il convient d'acter le budget définitif du programme pour les 3 ans, lequel est conforme au budget prévisionnel :

Dépenses : 215 000 €

Recettes FSE : 80 000 €

Autres recettes (ADEME ATEnEE) : 45 500 €

Autofinancement CAGB : 89500 € (41.6 % du total)

### **II. Un nouveau rôle pour la CAGB en matière d'animation locale de politiques de maîtrise de l'énergie**

En adossant un diagnostic énergétique territorial et un dispositif de sensibilisation prévu dans le cadre d'ATEnEE à cette démarche européenne, la CAGB peut engager un important travail avec les communes qui seront volontaires pour :

- réaliser des états des lieux de consommation
- apporter un appui technique pour des actions correctrices
- les aider à obtenir une certification européenne similaire aux « Cités de l'énergie » en Suisse.

La CAGB fera preuve d'exemplarité en s'engageant, elle-même, dans la démarche de certification « EEA® » ainsi que dans la Charte Display™, en affichant les performances énergétiques des futurs bâtiments dont elle sera Maître d'ouvrage.

### **III. Une possibilité pour les communes de réduire les émissions de gaz à effets de serre**

Un porter à connaissance de la démarche de progrès « EEA® » et de la charte « Display™ » auprès des Maires permettra aux communes, de s'engager, si elles le désirent, en faveur de la transparence vis-à-vis du public en matière de consommations énergétiques mais aussi et surtout de la réduction de leurs consommations, sources d'émissions de gaz à effets de serre.

**La Vice-Présidente Déléguée invite le Conseil de Communauté à se féliciter du succès de la candidature CAGB et de ses partenaires au programme Interrég IIIA REVE-Jura Léman, dont le chef de file est Energie-Cités, dans la continuité du succès de sa candidature à l'appel à projets ATEnEE en novembre dernier.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :**

- **le budget final du projet REVE (conforme au budget prévisionnel)**
- **l'autorisation à donner à M. le Président pour signer la Charte Display™ jointe en annexe, ainsi que les conventions avec les communes volontaires.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité : 85 voix